



## caution solidaire bancaire

Par **giani**, le **27/01/2012** à **18:59**

bonjour

je me suis porté caution SOLIDAIRE bancaire pour un prêt concernant une creation d'une SARL avec mon ex associé a 50% des parts chacun.

nous avons signés des documents pour un prêt d'un montant à hauteur de 78000 euros.

1) La banque a preté cette somme alors que je n'avais aucun revenu que je n'etais pas solvable et qu'elle ne ma remis aucun exemplaire des documents signés concernant la caution et le prêt.

Elle s'est basée uniquement sur le fait que mon associé est gérant de sociétés et a un compte professionnel dans cette même banque et qu'il avait des biens a hypothéquer, elle accepté le fait que mon associé a insister sur le fait que je sois gérant de la SARL alors que je n'étais pas pour et surtout que je n'ai aucune expèrience de la gestion d'entreprise.

Aujourd'hui j'ai vendu mes parts à une tiers personne qui au bout qui a fermé la boutique pour un délai de 4 mois pour soit disant des travaux, qui n'ont pas été fais. Et ensuite cette personne a ouvert la boutique sur période de 3 mois d'activité et a augmenter tous les prix considerablement puisque c'etait un restaurant. Elle a décidé de fermer cette société, La raison qu'il invoque est que cette société ne produit pas assez de chiffre pour assurer les charges et des bénéfices et que je lui ai cédé une société qui ne fonctionnait pas, sachant que cette personne etait parfaitement au courant de tous le passif et l'actif concernant cette dite société et que nous avons du regler tout le passif avant de lui ceder la société.

2)Ma question est suis je responsable de cette fermeture et dois je etre pris pour responsable de tous ca ?

3)que puis je faire contre cette personne qui a decidé de m'attaquer un justice?

4) pour la caution de la banque que puis je faire aussi et suis je engagé totalement merci de m'aider car je suis dans une impasse et harceler par la banque et la personne qui a repris mes parts.